



L'ARMÉNIE, UN AN APRÈS LA RÉVOLUTION DE VELOURS

Compte rendu de l'accueil de députés arméniens à Paris et à Lyon par le groupe interparlementaire d'amitié France – Arménie

14 au 18 octobre 2019

Du 14 au 18 octobre 2019, le groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie du Sénat, présidé par M. Gilbert-Luc Devinaz, a accueilli en France une délégation du groupe d'amitié Arménie-France de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie.

Conduite par le président du groupe d'amitié, M. Vladimir Vardanyan, président de la commission des lois, elle était composée de Mme Sona Ghazaryan, membre de la commission d'intégration européenne, de MM. Arman Abovyan, membre de la commission des relations extérieures, et Arkadi Khachatryan, membre de la commission des questions économiques.

Cette visite intervenait dans le contexte des réformes entreprises par le Gouvernement de M. Nikol Pachinian, figure de proue de la marche contestataire du printemps 2018 en faveur d'un changement fondamental de gouvernance et nommé Premier ministre le 8 mai 2018.

Durant son séjour, la délégation a été saluée solennellement au cours de la séance publique dans l'hémicycle du Sénat, où des entretiens avaient été organisés sur les questions institutionnelles et européennes. Elle s'est également rendue dans le département des Hauts-de-Seine et à Lyon pour traiter de l'organisation territoriale et des politiques d'aménagement local. Elle a aussi rencontré les députés membres du groupe d'amitié France-Arménie de l'Assemblée nationale, présidé par M. Jacques Marilossian. Elle s'est enfin recueillie au Mémorial du Mont-Valérien, dans la clairière où a été fusillé le résistant d'origine arménienne, Missak Manouchian.

I. Des réformes engagées pour renforcer l'état de droit

Lors d'un entretien au Sénat, le président Vardanyan a présenté à Mme Sophie Joissains, vice-président de la commission des lois, le contenu de plusieurs réformes engagées pour assurer la prééminence du droit dans la législation arménienne.

A – Une réforme profonde de la justice

Dans le domaine de la justice, ont ainsi été initiés des projets visant à renforcer l'indépendance du système judiciaire et la confiance des citoyens en cette institution. Le député a précisé que l'ensemble de ces projets avait reçu l'avis favorable de la commission de Venise (commission européenne du Conseil de l'Europe pour la démocratie par le droit) et a recensé les faiblesses du système judiciaire : juges en nombre insuffisant (242 à l'échelle nationale), modicité de leur rémunération – en conséquence non attractive, nombreuses vacances de postes (28 sièges de juge), interventions de l'exécutif dans les décisions de justice...

B – Des évolutions dans la vie politique

Le droit électoral et la procédure référendaire ont été modifiés. À cet égard, les députés ont souligné les dangers que peut receler – outre son coût – l'organisation d'un référendum selon une approche émotionnelle. Bien encadrée, l'e-gouvernance présente en revanche le double intérêt de réduire les dépenses publiques et d'améliorer la participation des citoyens. Il convient désormais de traiter les problématiques de couverture numérique des zones rurales et de protection des données personnelles, de plus en plus présentes dans l'actualité arménienne.

Les députés ont aussi évoqué le financement des partis politiques dont le fonctionnement, selon eux, doit devenir plus transparent.

II. La place de la femme au cœur des débats sociétaux en Arménie

La société arménienne fait face à diverses difficultés. À cet égard, a été évoqué le taux de mortalité, considéré comme particulièrement inquiétant et qui appelle un effort en matière de recherche scientifique, mais aussi dans le domaine de la prévention.

La délégation, dans sa diversité politique, a exposé les débats sociétaux actuels en Arménie et les solutions avancées. La question de la place de la femme dans la société arménienne a notamment été abordée.

La ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – dite convention d'Istanbul – signée le 11 mai 2011 suscite un débat vif dans la classe politique comme dans la société arméniennes. L'Arménie a saisi la commission de Venise sur les conséquences juridiques d'une telle ratification. Pour certains, plus généralement, les changements de législation doivent tenir compte des spécificités nationales ; si un consensus semble se dégager parmi les parlementaires sur l'objectif de la convention d'Istanbul, il n'en est pas de même quant aux voies retenues pour l'atteindre.

Tout ne peut pas relever ou être réglé par la loi : il s'agit d'un engagement dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, et pas seulement politique. Ainsi, les progrès constatés dans la sphère publique ne se retrouvent pas dans le domaine économique. La forte volonté constatée chez les jeunes arméniennes permet toutefois d'être optimiste pour l'avenir.

Après la Révolution de velours, s'est manifestée la volonté de ne pas s'en tenir à de simples déclarations d'intention. Une politique de discrimination positive va donc être menée, ainsi qu'il a été précisé au cours de l'entretien avec Mme Annick Billon, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

III. La prise en compte des besoins des territoires

Les autorités arméniennes projettent de décentraliser l'administration locale pour en

améliorer l'action et permettre un développement plus harmonieux et équitable des territoires. Le dynamisme de la capitale, Erevan, qui concentre l'essentiel des richesses, contraste en effet avec le dépérissement des régions périphériques. À cette fin, il est envisagé d'organiser chaque mois un atelier pour informer le Premier ministre des problèmes rencontrés dans les différents districts du pays.

Plusieurs entretiens ont permis aux députés de traiter des questions locales.

La délégation a rencontré M. Patrick Devedjian, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui conduit, depuis une dizaine d'années, un programme de développement agropastoral dans la région frontalière arménienne du Tavouch. Visant à lutter contre l'exode rural en dynamisant l'économie locale, il s'appuie sur la production familiale de produits laitiers.



La délégation au mémorial du Mont-Valérien, accompagnée par M. Patrick Devedjian

Vingt-huit collectivités françaises se sont engagées dans une coopération décentralisée avec leurs homologues arméniennes dans des domaines très divers : aménagement local, santé, social, éducation, environnement, tourisme et francophonie.

M. Georges Képénékian, adjoint au maire de Lyon et vice-président à la politique de la ville du Grand Lyon, a souhaité profiter de la prochaine réunion des Assises de la coopération décentralisée dans la capitale des Gaules pour mieux répondre aux besoins exprimés par l'Arménie. La ville et la métropole conduisent chacune des projets à Erevan : la première en matière de gouvernance locale ; et la seconde pour les services urbains, la propreté et les services publics.

Lors de son déplacement à Lyon, la délégation a été accueillie au Congrès des maires du Rhône par Mme Claire Peigné, maire de Morancé, présidente de l'association des maires du Rhône. Elle s'est également entretenue à l'agence d'urbanisme de la ville avec deux urbanistes, puis avec les responsables de l'établissement d'enseignement professionnel du Rhône, SEPR Lyon.



La délégation au congrès des maires du Rhône

IV. Une politique étrangère entre Est et Ouest

A – Le partenariat avec l'Union européenne

La visite de la délégation arménienne est intervenue quelques semaines avant l'examen par le Sénat du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne (UE) et la République d'Arménie, signé en novembre 2017. Ce document résulte des négociations conduites par l'Union après le refus de l'Arménie de signer l'accord d'association précédemment négocié, qui prévoyait une zone de libre-échange. L'Arménie a rejoint, en 2015, l'Union économique eurasiatique (UEE), promue par la Russie, tout en affirmant sa volonté d'approfondir ses relations avec l'Union européenne. L'accord de partenariat global et renforcé y répond, tout en tenant compte de son appartenance à l'UEE.

Le président du groupe d'amitié Arménie-France a rapporté à M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes, l'appréciation positive des autorités arméniennes concernant le rôle de la France dans le rapprochement entre l'Union européenne et l'Arménie. Après avoir rappelé que l'Union européenne avait lancé, dans le cadre de sa politique de voisinage, le partenariat oriental pour les six anciennes

républiques soviétiques – dont l'Arménie, le président Bizet a estimé qu'il aurait été déplacé de demander aux pays concernés de choisir entre l'Europe et la Russie.

L'Arménie a créé une commission interministérielle présidée par le Premier ministre en vue du rapprochement des normes entre les deux partenaires. M. Vardanyan a déclaré attendre du Sénat qu'il autorise la ratification de l'accord, comme l'a déjà fait l'Assemblée nationale. Les députés ont indiqué que l'Arménie devrait appliquer l'accord de partenariat sans attendre sa ratification par l'ensemble des États-membres de l'Union : 80 % de la feuille de route liée à l'accord – dont le programme anti-corruption est l'un des points principaux – sont selon eux prêts.

B – La politique des visas

Considérant que la Révolution de velours du printemps 2018 résultait du bon niveau de l'éducation des jeunes de son pays, qui étudient en Europe, le président de la délégation a abordé la question des visas nécessaires à l'entrée dans un État-membre de l'Union. Il a dit en souhaiter la libéralisation et espérer le soutien de la France en ce sens.

C - L'Arménie, pont entre l'Europe et l'Orient

Concernant l'environnement international de l'Arménie, la délégation a établi un panorama des relations qu'elle entretient avec divers États étrangers, en premier lieu la **Géorgie**, où est implantée une importante communauté arménienne.

Elle a souligné le dynamisme économique des relations avec l'**Iran**, où vit une communauté d'arméniens, qui n'est cependant pas un partenaire considéré comme « facile ». Il en est de même des relations qui se développent avec la **Chine**.

En ce qui concerne la **Turquie**, les frontières avec l'Arménie sont fermées. C'est aussi le cas avec l'Azerbaïdjan, auquel s'oppose l'Arménie dans le conflit territorial du Haut-Karabagh, ancienne région autonome de l'**Azerbaïdjan** soviétique, majoritairement peuplée d'Arméniens. Ce territoire a proclamé unilatéralement son indépendance, non reconnue par la communauté internationale, en 1991. Le groupe de Minsk, créé en 1992 au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et coprésidé par les États-Unis, la France et la Russie, est chargé de conduire les négociations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.



L'entretien de la délégation avec le président Cambon

Les députés arméniens ont rappelé au cours de l'entretien avec M. Christian Cambon, président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, que leur pays est membre de l'organisation du traité de sécurité collective

qui regroupe avec la Russie, plusieurs anciennes républiques soviétiques.

Le partenariat stratégique noué avec la **Russie** constitue, ont-ils dit, le socle de la protection de leur pays.

* *
*

Dix-sept mois après le changement de gouvernance obtenu pacifiquement par le peuple arménien, des changements sont intervenus, des réformes sont en cours et de nouveaux chantiers restent à ouvrir en Arménie.

À cet égard, l'accueil par le groupe d'amitié d'une délégation de députés arméniens a permis de mieux comprendre de quelle façon le partenariat global et renforcé avec l'Union européenne devrait contribuer aux évolutions souhaitées aujourd'hui en Arménie.

Composition de la délégation de l'Assemblée nationale d'Arménie



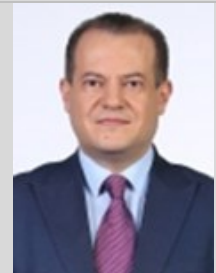
M. Vladimir VARDANYAN
Président du groupe d'amitié
Arménie-France



Mme Sona GHAZARYAN
Membre du groupe d'amitié
Arménie-France



M. Arman ABOVYAN
Membre du groupe d'amitié
Arménie-France



M. Arkadi KHACHATRYAN
Membre du groupe d'amitié
Arménie-France

Composition de la délégation du groupe d'amitié France-Arménie du Sénat



M. Gilbert-Luc DEVINAZ
Président du groupe d'amitié
Sénateur du Rhône
(Socialiste et républicain)



M. Pierre OUZOULIAS
Membre du groupe d'amitié
Sénateur des Hauts-de-Seine
(Groupe CRCE)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_641.html